

L'Océane

10 rue Carnot

85300 CHALLANS

Tél : 02 51 49 8 88

E-mail : loceane@century21.fr

BAREME HONORAIRES TRANSACTION

« Les honoraires de transaction sont à la charge exclusive de l'acquéreur »


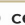
Rédaction compromis de vente sans entremise FORFAIT 2000€ TTC

Prix net vendeur	Honoraires TTC	Mandat Premium * CLÉ SOCOTEC
De 0 € à 20000€	2500 €	NC
De 20 001€ à 49 000€	4000 €	NC
De 50 000€ à 99 000€	8 %	+ de 325 € TTC
De 100 000€ à 149 000€	7.5 %	+ de 375 € TTC
De 150 000€ à 199 000€	7 %	
De 200 000€ à 249 000€	6.5 %	+ de 425 € TTC
De 250 000€ à 299 000€	6%	
De 300 000€ à 399 000€	5.5 %	+ de 475 € TTC
De 400 000€ à 499 000€		+ de 525€ TTC
500 000€ et Au-delà	5 %	+ de 625 € TTC

*Demande de Contrôle du logement et de ses Equipements cumulé à un mandat de vente exclusif

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21®

    century21.fr

Achat - Vente - Location

SARL au capital de 7 622 € - 353 575 475 R.C.S. ROCHE SUR YON - Carte Professionnelle : Transaction et Gestion n° CPI 8501

2018 000 025 790 délivrée par la CCI de la Vendée - Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS - T 180 000 € -

G 200 000 €- Banque : Crédit Mutuel- Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



PRESTATIONS	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	6 %	7.5 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	
Révision des loyers	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	●	●	
Restitution du dépôt de garantie	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	●	●	
Visite conseils dès réception du préavis	●	●	
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier à la charge du propriétaire)	○	●	150 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	150 € TTC
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	4 % TTC du montant des travaux TTC
Représentation aux assemblées générales	○	●	100 € TTC
Assurance loyer impayés et détériorations immobilière 1% TTC d montant des encaissements annuels	○	○	2,1% TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21®

century21.fr

Achat - Vente - Location

SARL au capital de 7 622 € - 353 575 475 R.C.S. ROCHE SUR YON - Carte Professionnelle : Transaction et Gestion n° CPI 8501
2018 000 025 790 délivrée par la CCI de la Vendée - Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS - T 180 000 € -
G 200 000 € - Banque : Crédit Mutuel - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



BAREME LOCATION	BAILLEURS	LOCATAIRES
<p>I – Honoraires de location</p> <p>Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis A la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le Décret n° 2014-890 du 1er août 2014</p> <p>Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire Et rédaction de bail</p> <p>Honoraires de réalisation de l'état des lieux</p> <p>*L'ensemble plafonné à 8 % du loyer annuel hors charges</p>	<p>8 € du m² TTC 3 € du m² TTC Plafonné à 290 €</p> <p>}*</p>	<p>8 € du m² TTC 3 € du m² TTC Plafonné à 290 €</p> <p>}*</p>
<p>II – Honoraires de rédaction du bail Bail local d'habitation (1) nus et/ou meublés, garage, box - par bail</p>	HONORAIRES H.T	HONORAIRES T.T.C
	170 € H.T	204 € T.T.C
<p>III- Honoraires de location s/biens professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bail commercial ou professionnel (Sauf convention particulière pour la répartition*) - Bail précaire sur 1 année de loyers H.C 	Néant	2 mois de loyer H.T*
<p>IV – Honoraires de conseil et d'expertise (à la charge du demandeur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur administrateur de biens - Gestionnaire administrateur de biens 	70 € H.T 60 € H.T	84 € T.T.C 72 € T.T.C
<p>V – Autres honoraires en cours de bail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite conseil - Avenant au bail commercial (révision triennale) - Avenant au bail d'habitation - Renouvellement bail d'habitation (en cas de demande) 	100 € H.T 200 € H.T 100 € H.T 150 € H.T	120 € T.T.C 240 € T.T.C 120 € T.T.C 180 € T.T.C

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21®

century21.fr

Achat - Vente – Location

SARL au capital de 7 622 € - 353 575 475 R.C.S. ROCHE SUR YON - Carte Professionnelle : Transaction et Gestion n° CPI 8501
2018 000 025 790 délivrée par la CCI de la Vendée - Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS – T 180 000 € -
G 200 000 €- Banque : Crédit Mutuel- Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

